

Forfaits, Franchises, Restes à charge

Pathologie : SYNDROME DE LYELL

Alice, 28 ans, atteinte d'un syndrome de Lyell en 2005

Alice a été victime d'un syndrome de Lyell en février 2006. Dans son cas, cette affection gravissime, généralement iatrogène, a été imputée à un anti-inflammatoire. Il lui avait été prescrit pour un mal de dos trois semaines auparavant. Son épiderme a décollé à 60% et ses muqueuses ont également été touchées (muqueuses oculaires, buccales, vaginales, pulmonaires). Elle est restée trois semaines en réanimation médicale et plus de deux mois à l'hôpital.

Elle souffre depuis de séquelles oculaires graves qui nécessitent des soins constants et a perdu progressivement et en partie la vision d'un œil (vision inférieure à 1/20^{ème}). Elle souffre aussi de séquelles dermatologiques, pulmonaires, gynécologiques, dentaires et psychologiques. Elle a perdu définitivement une grande partie de ses ongles. Elle ne peut travailler du fait de son état de santé et du temps qu'elle doit consacrer aux soins.

Elle bénéficie d'une ALD pour les séquelles de son Lyell, sans avoir plus de précision quant à ce qui est précisément reconnu comme séquelle. Les séquelles dentaires, par exemple, ne sont pas reconnues comme telles. Alice est actuellement en longue maladie jusqu'en février 2008. Elle touche 50% de son salaire soit 1120 euros net. Elle bénéficie toujours de la complémentaire santé de son entreprise jusqu'à la fin de son congé longue maladie, ce qui lui permet d'être prise en charge pour les dépassements d'honoraires, ce qui est systématiquement le cas en Région Parisienne pour les consultations spécialisées.

Alice n'a pas encore été indemnisée pour tous les préjudices subis du fait de ce syndrome de Lyell (pretium doloris, préjudice professionnel, esthétique, d'agrément, perte de chance, etc...).

Elle n'a pas encore entrepris de démarches auprès de l'ONIAM ou des tribunaux car deux ans après un syndrome de Lyell, son état de santé est encore loin d'être stabilisé. Pour Alice, l'urgence est d'abord de surmonter, tant physiquement que psychologiquement, le choc du Lyell et d'essayer de reprendre une vie la plus normale possible. `

Suivi médical	Incidence financière Forfaits 2004	Incidence Financière Franchises 2008	Incidence Financière Reste à charge	Total sur 1 an (simulation sur 2007)
---------------	------------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------------	--------------------------------------

Séquelles oculaires : Alice souffre de graves séquelles oculaires dues au Lyell, qui conduisent progressivement à la malvoyance ou la cécité. Elles sont sources de douleurs intenses dues à la présence de nombreuses cicatrices à l'intérieur des paupières et d'une repousse anarchique des cils qui pointent vers la cornée. Les séquelles oculaires du Lyell font partie des grands défis en ophtalmologie. Alice a été récemment équipée en verres scléaux, qui lui permettent d'ouvrir les yeux sans souffrir et de corriger en partie les atteintes cornéennes. Par ailleurs, elle doit se procurer une paire de lunettes correctrices supplémentaire (en plus d'une paire initiale), adaptée au port des verres scléaux ainsi qu'une paire de lunettes correctrices teintées pour sortir en extérieur les jours ensoleillés car elle est devenue extrêmement photophobe. Ses deux paires de lunettes supplémentaires ne sont pas prises en charge par sa mutuelle, qui rembourse une seule paire par an.

- Visite trimestrielle service d'ophtalmologie du CHU de Rouen pour le suivi des verres scléaux	1 €/3mois			4 € (forfait)
- Frais de transports		2€/3 mois		8 € (forfait)
- Visite bimensuelle chez son ophtalmologue local pour suivi et extraction des cils	2 €/mois			24 € (forfait)
Traitement habituel :				
Collyres hydratants (10 flacons par mois)		5 €/mois		60 € (forfait)
Collyre antiseptiques (2 flacons par mois)		1 €/mois		12 € (forfait)
Collyres antibiotiques (1 flacon par mois)		0,5 €/mois		
Vitamine A pommade (1 flacon par mois)		0,5 €/mois		12 € (forfait)
<u>Autres produits non (complètement) remboursés :</u>				
Verres scléaux (à renouveler tous les deux ans au moins)			1121 € ¹	
Pince chirurgicale pour extraction des cils			190 €	
Autres (ventouses, boîte à lentille)			10 € par an	
Sérum physiologique pour verres scléaux			264 à 1320 € par an	
polyrince (11 € x 2 à 10 boîtes x12mois)			156 € par an	
Décontaminants lentilles (12btes /m à 13 €)			132 à 264 € par an	
Déprotéinisants lentilles (11-22 boîtes/an à 12 €)				
Lunettes correctrices pour verres (reste à charge)			250 €	
Lunettes noires correctrices (reste à charge)			275 €	

¹ A partir du 4 octobre 2007, les verres scléaux sont pris en charge à 100% par la sécurité sociale.

Séquelles respiratoires : Alice a eu une atteinte bronchique importante. Elle a perdu une part importante de sa capacité respiratoire et souffre d'une BPCO. Elle ne peut plus pratiquer d'efforts sportifs et a du mal à monter les escaliers. Ses bronches sont extrêmement encombrées et elle doit pratiquer une kinésithérapie respiratoire régulière, soit seule, soit aidée. Elle souffre d'une forme d'asthme et réagit à toutes sortes d'allergènes (acariens, pollens,...). Elle est régulièrement atteinte d'infections bronchiques qui nécessitent un traitement antibiotique.

Visite trimestrielles chez son médecin traitant généraliste	<i>1 € / 3 mois</i>			<i>4 € par an (forfait)</i>
Visite biannuelle chez son pneumologue	<i>1 € / 6 mois</i>			<i>2 € par an (forfait)</i>
Examens radiologiques (1 par an) et EFR		<i>5 €/an</i>		<i>5 € par an (forfait)</i>
Kinésithérapie respiratoire : une séance par semaine (0.5 € x 56)		<i>2,5 €/ mois</i>		<i>28 € par an (forfait)</i>
Fluidifiant bronchique (3 btes par mois)		<i>1,5 €/mois</i>		<i>18 € par an (forfait)</i>
Antibiotiques (3 btes par semestre)		<i>1,5 € / 6 mois</i>		<i>3 € par an (forfait)</i>
Traitement BPCO (1bte/mois)		<i>0,5 €/mois</i>		<i>6 € par an (forfait)</i>

Séquelles gynécologiques : Alice a eu les muqueuses vaginales sévèrement brûlées et elles sont restées extrêmement sensibles (notamment aux mycoses) et douloureuses. Elle doit les surveiller régulièrement et avoir une hygiène intime très suivie.

Visite annuelle chez son gynécologue	<i>1 € / an</i>			<i>1 € par an (forfait)</i>
Examens gynécologiques		<i>3€ / an</i>		<i>3 € par an (forfait)</i>
Autres traitements non remboursés -savons intimes (10€/mois)			<i>120 €</i>	

Séquelles dermatologiques : Alice souffre de nombreuses cicatrices disgracieuses et inconfortables, en plus de dépigmentations inesthétiques. Elle ne peut plus aller au soleil et doit utiliser de grandes quantités de crèmes diverses pour assouplir son épiderme et l'hydrater correctement afin de favoriser une possible cicatrisation à terme. Elle aurait aimé suivre une cure thermale, prescrite par son médecin et dont les bienfaits lui ont été vantés par d'autres victimes de Lyell, mais elle n'avait pas les moyens d'une telle dépense.

Visites trimestrielles chez son dermatologue	<i>1 € / 6 mois</i>			<i>2 € par an (forfait)</i>
Crèmes hydratantes, cicatrisantes			<i>150 €/an</i>	

Séquelles dentaires : Alice n'ayant plus suffisamment de salive, les glandes salivaires ayant été atteintes par les brûlures du Lyell, elle commence à avoir progressivement de plus en plus d'atteintes dentaires (caries multiples chroniques) qu'elle va devoir soigner régulièrement et dont certaines aboutissent à la pose de couronnes.

Visite bimensuelle chez le dentiste	<i>2 € / mois</i>			<i>24 € par an (forfait)</i>
Radios		<i>2,5 €/an</i>		<i>2,5 € / an (forfait)</i>
Pose de 2 couronnes (reste à charge 150 € / couronnes)			<i>300 €</i>	

Séquelles psychologique : Alice a été profondément marquée sur le plan psychologique par le Lyell. Elle souffre d'un choc post-traumatique important aggravé par les nombreuses séquelles physiques qui rendent sa vie quotidienne difficile. Alice a du mal à envisager sereinement l'avenir.

Visite hebdomadaire chez un psychiatre
Antidépresseurs (1 bte par mois)

4 €/ mois

0,5 €/mois

56 € par an (forfait)

6 € par an (forfait)

Au final, le reste à charge d'ALICE s'élève en entre 2968 € et 4156 €, avec une part d'investissement (non renouvelable annuellement) de 1560 €.

L'année prochaine, en 2008, Alice aura donc un reste à charge oscillant entre 1408 et 2596 € (en espérant qu'elle n'ait que les séquelles du syndrome de Lyell à gérer et qu'aucune autre infection ne se déclare).

Comme elle a atteint le montant de la franchise en moins de 4 mois et le forfait en moins de 6 mois, elle devra y ajouter 100 € de franchises médicales.

Or, à partir de février prochain, ALICE ne percevra plus son salaire et ne bénéficiera plus de la complémentaire santé de son entreprise. Au reste à charge existant s'ajouteront les dépassements d'honoraires et les frais dentaires non pris en charge.

Elle bénéficiera de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), soit environ 621 € par mois.

Dès lors, comment va t'elle financer ces soins ?

D'autant que dès aujourd'hui, Alice a renoncé à des soins prescrits par son médecin, comme par exemple une cure thermale pour assouplir les cicatrices épaisses et disgracieuses qui couvrent une partie de son torse.

Nous n'avons pas pris en compte les dépenses destinées à compenser les dommages esthétique,s comme par exemple la pose de faux ongles et l'utilisation intensive de rouges à lèvres pour compenser la décoloration des lèvres.